

Chers collègues,

Avril 2007

Je vous transmets ci-joint la notes d'information de la FA-FPT .

Le Président de la FA FPT

Le 10 avril 2007

Membre du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

RENDEZ-VOUS AVEC LE MINISTRE DELEGUE AUX COLLECTIVITES LOCALES ET SON CABINET DU 4 AVRIL 2007

Une délégation composée de Antoine BREINING, Président fédéral et Jean-Michel WEISS, Secrétaire national chargé de la Police municipale, a été reçue par le Ministre délégué aux Collectivités locales Brice HORTEFEUX, qui était accompagné de représentants de son Cabinet et de la DGCL.

Au cours de cet entretien, il a été fait le point notamment sur l'évolution du protocole d'accord portant sur la professionnalisation des Polices municipales. Notre collègue Jean-Michel WEISS a abordé de très nombreux problèmes dont il vous rend compte sur le site des Policiers municipaux.

Le Président fédéral a, quant à lui, soulevé un certain nombre d'autres questions Il a notamment été rappelé au ministre, notre intervention, il y a quelques mois, concernant la demande d'intégration des adjoints administratifs exerçant les fonctions de secrétaire de mairie, dans le cadre d'emplois des rédacteurs.

Sur ce point, nous avons été informés, qu'après étude de notre requête, une mesure législative serait nécessaire pour régler définitivement cette question. Le ministre n'a donc pas exclu cette piste de travail, en restant néanmoins réservé dans l'immédiat, compte tenu de la période électorale qui est en cours. Il nous a recommandé de ressaisir la DGCL sur cette affaire lors de la mise en place de la nouvelle équipe gouvernementale.

Bien que ce problème ne puisse pas se régler immédiatement, nous avons observé de la part du ministre, une volonté de régler cette situation qui nous préoccupe.

Nous avons également soulevé auprès du ministre, la question de la spécificité des missions des personnels administratifs et techniques d'incendie et de secours (PATS). A ce sujet, il nous a été rappelé la doctrine actuelle du ministère de ne pas multiplier les cadres d'emplois, mais de maintenir ceux qui existent actuellement.

La spécificité de ces métiers devrait donc, selon le ministère, trouver une solution dans le cadre des discussions actuellement ouvertes sur la réforme de la NBI.

Les missions particulières des PATS pourraient ainsi être valorisées à travers l'attribution d'une NBI spécifique. La FA-FPT fera donc rapidement des propositions dans ce sens.

Par ailleurs, au cours de l'entretien, il nous a été confirmé, comme cela avait été annoncé par la DGCL, qu'un certain nombre de décrets d'application liés à la loi sur la Fonction publique territoriale sont en cours de préparation et devraient faire l'objet d'un examen au Conseil supérieur lors de sa séance plénière du 4 juillet prochain.

Nous avons aussi indiqué au ministre que nous souhaitons que le Conseil supérieur de la FPT soit saisi, à travers la Formation spécialisée n° 3, de la réforme de la catégorie B. En effet, il nous semble que cette catégorie a, dans la Fonction publique territoriale, des particularités qui doivent être discutées entre les élus et les représentants des personnels de la Territoriale. Sur ce point, le ministre a estimé qu'effectivement le Conseil supérieur de la FPT a compétence à faire des propositions qui seraient le fruit d'une réflexion conduite avec les représentants des élus.

Enfin, nous avons aussi attiré l'attention des services du ministre sur les difficultés que peut poser l'application de l'article de la loi portant sur l'obligation pour les collectivités de financer l'action sociale.

Bien qu'il s'agisse là d'une avancée considérable, beaucoup de collectivités ne savent pas comment se saisir de cette question et un certain nombre d'entre elles attendent des mesures réglementaires d'application. Il serait souhaitable sur ce sujet, qu'une réflexion rapide s'engage au niveau de la Formation spécialisée n° 4 du Conseil supérieur, afin d'évoquer de quelle manière des précisions peuvent être données aux collectivités, afin que les agents ne soient pas pénalisés.

Cette rencontre avec le ministre, son Cabinet et la DGCL a été la dernière avant les élections présidentielles et la mise en place d'un nouveau gouvernement. Cette "trêve électorale" ne doit pas pour autant nous empêcher de travailler sur un certain nombre de dossiers techniques en cours.

Jean- Michel DAÛY
Secrétaire Général National